

FORMATION – 1^{ère} Intervention incendie - Module EPI 1h30

Cette formation Inclut la manipulation d'extincteurs sur feu réel.

Ce module convient à des établissements à risques modérés (administration, bureau, etc...) et dépend des moyens de secours en présence – N'hésitez pas à nous contacter pour en parler.

🔗 Tarif
🔗 Programmation
Nous consulter / 05 63 40 50 60

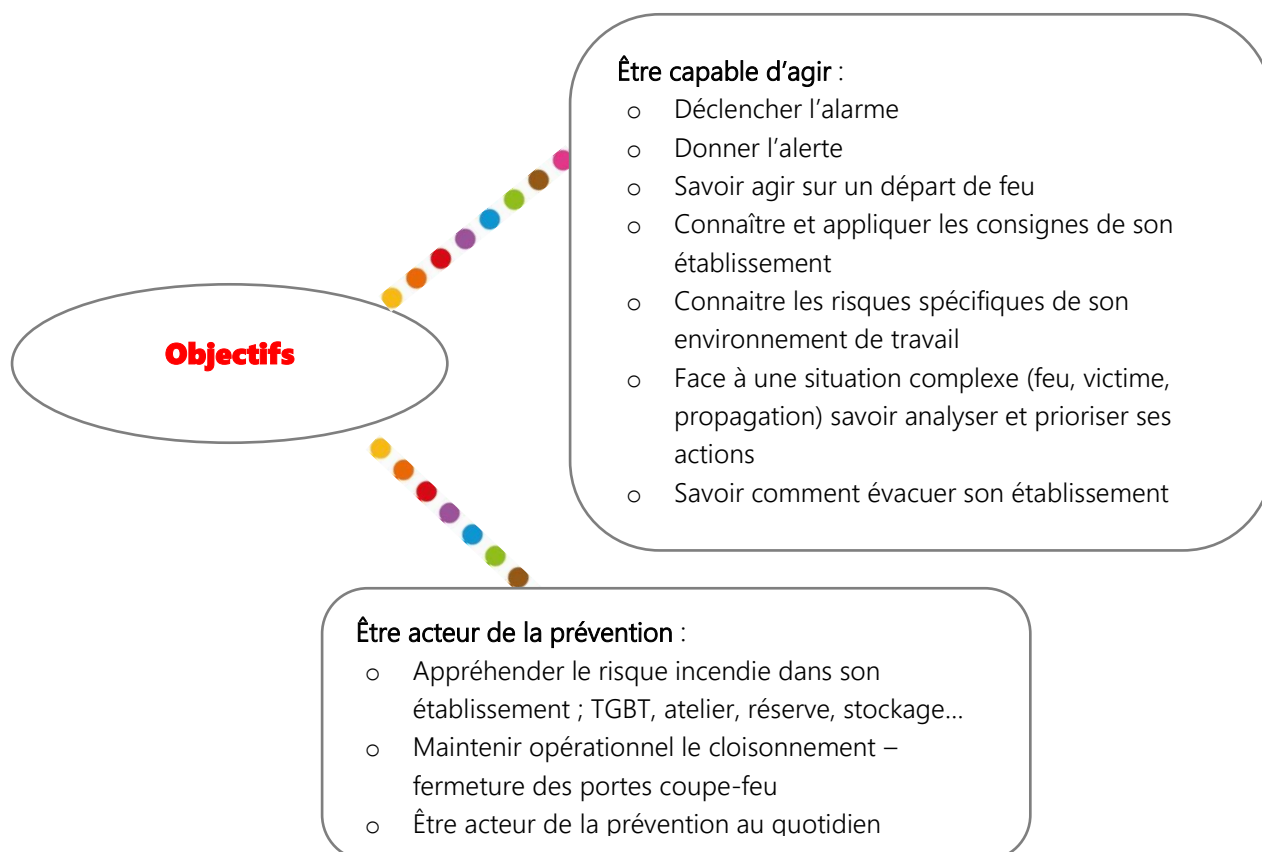
Durée : **1H30** / 2 sessions par ½ journée – 4 sessions par jour

Modalité pédagogique : **Présentiel – 5 à 7 stagiaires**

Public : **Tous les membres du personnel** parce que chacun peut devenir, face à un début de sinistre, le 1er maillon de la chaîne des secours ; L'équipier de Première intervention – EPI- ainsi formé et entraîné, participera efficacement à la sauvegarde de ses collègues, des visiteurs et à la protection de son entreprise.

Code du travail : Art. R4141-3-1 ; R4227-28 ; R4227-37 ; R4227-38 ; R4227-39

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**



Contenu de la formation

Enseignement et rappel théorique

- Causes de la naissance d'un feu
- Modes de propagation
- Risques spécifiques à l'établissement
- Présentation des extincteurs
- Comportement à adopter face à un départ de feu
- Protocoles de l'établissement :
 - Alarme
 - Alerte aux Secours
 - Conduite à tenir en cas d'évacuation
- Sécuriser la zone sinistrée
- Accueil et guidage des Sapeurs-Pompiers

Visite de site interactive

- Identifier les moyens d'alarme
- Identifier les moyens d'extinction
- Identifier les locaux et installations à risque
- Déterminer des triangles du feu à différents lieux stratégiques

Exercices pratiques sur feu réel

- Analyser une situation, savoir se protéger
- Déclencher l'alarme et donner l'alerte
- Couper les énergies (vanne de barrage gaz, arrêt d'urgence électrique)
- **Intervention sur feu réel** avec les moyens de secours suivants (véritables extincteurs)
 - Extincteur à eau pulvérisée
 - Extincteur CO₂
 - Couverture antifeu

Pédagogie

Méthode

Les mises en situations sont concrètes et réalistes et la pédagogie est active et participative

Outils

Générateur de flammes propre et écologique, générateur de fumée, véritables extincteurs à eau pulvérisée et CO₂, couverture anti-feu, mannequin (optionnel), vidéo projecteur et vidéos diverses



Préparation de la formation

Documents utiles à transmettre

- Consignes de votre établissement (générales, particulières, ATEX...)
- RETEX incendie ou départ de feu dans votre établissement, photos si possible

Validation des acquis et documents délivrés à l'issue de la formation

Le stagiaire est évalué par le formateur lors des exercices pratiques (jeux de rôle) sur sa capacité à réaliser les actions suivantes :

- **Protection** : isoler la zone sinistrée
- **Alarme** : transmettre ou faire transmettre le signal d'alarme générale d'évacuation
- **Alerte** : Transmettre aux Secours un message clair et précis
- **Intervention** : mettre en œuvre les moyens d'extinctions adaptés
- **Posture** : analyser une situation et prioriser ses actions

À l'issue, une attestation de fin de formation sera remise à l'ensemble des participants. Le formateur renseignera le registre de sécurité.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessibilité physique

- ✓ En INTRA : l'accès à vos personnels en situation de handicap est sous votre responsabilité

Accessibilité pédagogique

- ✓ Pratique : nos programmes sont adaptables selon le handicap – nous consulter
- ✓ Théorie : certains handicaps nécessitent la présence d'un accompagnateur -nous consulter pour l'option tarifaire à prévoir

Nous avertir en amont de la formation afin de prévoir les adaptations nécessaires.

Informations pratiques

Recyclage : le code du travail (art. 4227-39) préconise de réaliser des exercices d'entraînement tous les 6 mois « *au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attente sécurisés ou les espaces équivalents, à se servir des moyens de 1^{er} secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires* » Dans le respect de cette réglementation et l'optimisation de la sécurité de votre établissement, nous préconisons :

- ✍ Un exercice d'évacuation tous les 6 mois
- ✍ Des entraînements des personnels déjà formés à la manipulation des moyens d'extinction tous les ans par moitié ou par tiers selon l'effectif de votre établissement

Encadrement : Formateur Conseil incendie, diplômé SSIAP2/3, CT INSSI, sous-officier de sapeur-pompier, moniteur SST